

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 2 juillet 2019, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5 (arrivé à 19 h 10)
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

19-07-146

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 2 JUILLET 2019 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2019
 - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

 - **Éric Lefebvre, Député d'Arthabaska** : Engagement à verser une aide financière de 6 000.00\$ pour l'achat de balise de sécurité routière.
 - **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 385.57\$.
 - **Mutuelle des Municipalités du Québec** : Modification du calcul de la ristourne pour 2018. Un montant de 1 442 \$ sera versé à la municipalité au lieu du montant de 1 290 \$ initialement prévu.

- **Mutuelle des Municipalités du Québec** : Avis à la municipalité de la vérification du schéma de couverture de risque en sécurité incendie avant le renouvellement de la couverture d'assurance et possibilité de hausse des coûts d'assurance si le schéma est non conforme.
- **Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants** : Reconnaissance officielle du titre de « Municipalité Amie des Aînés » pour la Municipalité de Villeroy.
- **Impact Emploi de l'Érable** : Invitation à la présentation du rapport annuel qui aura lieu le jeudi 4 juillet à compter de 14 h 30.
- **Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation** : Octroi d'un montant de 709 930 \$ sur cinq ans dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Dépôt de la participation à la formation en éthique et déontologie pour les nouveaux élus
- 5.4. Fermeture du bureau municipal pour la période estivale
- 5.5. Abroger le règlement d'emprunt # 19-CM-190
- 5.6. Programmation révisée pour la TECQ (2014-2018)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Autorisation de déplacement du garage municipal
- 7.2 Contrat pour le déplacement du garage municipal
- 7.3 Aménagement d'une nouvelle dalle de béton pour le garage municipal
- 7.4 Programme d'aide à la voirie locale
- 7.5 Entériner l'embauche de l'inspecteur adjoint pour la période estivale
- 7.6 Rejet de l'offre de service de laboratoire
- 7.7 Rejet des soumissions reçues pour les travaux dans le Rang 16 Ouest
- 7.8 Appel d'offre pour les travaux de pavage dans le Rang 16 Ouest
- 7.9 Travaux de réparation dans le Rang 16 Ouest
- 7.10 Demande au MTQ pour l'installation de balise piétonnière
- 7.11 Achat de balise piétonnière et cyclable

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Travaux de réparation des vannes régulatrices de pression

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et nomination de l'inspecteur adjoint
- 9.2 Dérogation mineure – lot 723-585-2

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Demande de remboursement des frais de non-résident – Mme Patricia Blier

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présentée.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-07-147

3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2019

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019 tel que présenté.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Éric Lefebvre, Député d'Arthabaska** : Engagement à verser une aide financière de 6 000.00\$ pour l'achat de balise de sécurité routière.
- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 385.57\$.
- **Mutuelle des Municipalités du Québec** : Modification du calcul de la ristourne pour 2018. Un montant de 1 442 \$ sera versé à la municipalité au lieu du montant de 1 290 \$ initialement prévu.
- **Mutuelle des Municipalités du Québec** : Avis à la municipalité de la vérification du schéma de couverture de risque en sécurité incendie avant le renouvellement de la couverture d'assurance et possibilité du hausse des coûts d'assurance si le schéma est non conforme.
- **Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants** : Reconnaissance officielle du titre de « Municipalité Amie des Aînés » pour la Municipalité de Villeroy.
- **Impact Emploi de l'Érable** : Invitation à la présentation du rapport annuel qui aura lieu le jeudi 4 juillet à compter de 14 h 30.
- **Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation** : Octroi d'un montant de 709 930 \$ sur cinq ans dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	18 503.32 \$
Rémunération des élus	1 990.12 \$
Rémunération régulière	6 375.70 \$
Factures déjà payées	10 137.50 \$

19-07-148

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juin 2019, pour un montant total de 24 067.28 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 24 067.28 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR JUIN 2019 : 42 570.60 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 18 503.32 \$
Factures à payer : 24 067.28 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

5.3 DÉPÔT DE LA PARTICIPATION À LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil que la conseillère au poste # 3, Mme Danielle Vachon et le conseiller au poste # 6, M. Maxime Bédard, ont suivi la formation en éthique et déontologie pour les nouveaux élus le 10 mai dernier offerte par le cabinet « Lavery Avocats ». Cette formation a été suivie dans les délais prescrits par la loi.

19-07-149

5.4 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la fermeture du bureau pour les deux semaines de la construction, soit du 21 juillet au 3 août 2019 inclusivement.

Adoptée.

19-07-150

5.5 ABROGER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #19-CM-190

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait adopté le règlement #19-CM-190 décrétant un emprunt pour des travaux de réfection de la structure de la chaussée d'une portion du 16^e Rang Ouest tel que prévu à la programmation de travaux dans le cadre du Programme de Redressement des infrastructures routières locales (PRIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu l'aide financière qu'elle prévoyait en lien avec le PRIRL et que les

travaux prévus dans le cadre de ce programme sont donc annulés ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ABROGER le règlement d'emprunt #19-CM-190.

Adoptée.

19-07-151 5.6 PROGRAMMATION RÉVISÉE POUR LA TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la conception des travaux prévus en priorité 3 dans la dernière programmation de travaux approuvée par le MAMH concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable sur le 16e rang Est (sous le passage à niveau) est complexe et que les travaux ne seront pas réalisés d'ici le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, le conseil souhaite plutôt réaliser des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage sur le 16e rang Ouest ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en

vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

19-07-152 7.1 AUTORISATION POUR LE DÉPLACEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au déplacement du garage municipal actuellement situé au 382, rue Principale pour l'installer au 339, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce déplacement, l'entreprise responsable des travaux devra emprunter la rue Principale/Route 265 qui est sous la responsabilité du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation du Ministère des Transports pour procéder à ce déplacement, une demande de permis doit être déposée ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'entreprise qui sera retenue pour réaliser les travaux à déposer une demande de permis de déplacement, pour et au nom de la Municipalité de Villeroy, auprès du Ministère des Transports.

Adoptée.

Le conseiller Michel Gingras se joint à l'assemblée.

19-07-153 7.2 CONTRAT POUR LE DÉPLACEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au déplacement du garage municipal actuellement situé au 382, rue Principale pour l'installer au 339, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour procéder à ces travaux, soit une soumission de l'entreprise « Déplacement Gilles Perron Inc. » au montant de 8 080.00\$, plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise « Les Déplacements N. Grenier » au montant de 14 000.00\$, plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Déplacement Gilles Perron Inc. » répond davantage aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Déplacement Gilles Perron Inc. » au montant de 8 080.00\$, plus taxes si applicables.

Adoptée.

7.3 AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE DALLE DE BÉTON POUR LE GARAGE MUNICIPAL

Le point est reporté à une séance ultérieure car le conseil souhaite analyser davantage les soumissions reçues et souhaite demander quelques modifications à celles-ci.

19-07-154 7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite demander un montant de 18 000.00 \$ qui sera affecté à l'amélioration de la chaussée dans le 16^e Rang Ouest ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, à déposer une demande d'aide financière au montant de 18 000.00\$ dans le Programme d'aide à la voirie locale – volet des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019-2020 et DE SIGNER tous les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

19-07-155 7.5 ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR ADJOINT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme Emploi Été Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un processus d'embauche pour un poste d'inspecteur adjoint pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait reçu une (1) seule candidature et que celle-ci répondait aux besoins ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Anthony Maskaleut à titre d'inspecteur adjoint pour la période estivale de huit (8) semaines, soit du 25 juin 2019 au 16 août 2019.

Adoptée.

19-07-156 7.6 REJET DE L'OFFRE DE SERVICE DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait fait une demande d'offre de service de laboratoire pour des travaux de voirie prévue dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux étaient conditionnels à l'obtention d'une aide financière dans le Programme PRIRL ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas obtenu l'aide financière souhaitée et que les travaux ne seront donc pas réalisés ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE REJETER l'offre de service de laboratoire pour les travaux de voirie prévue dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

19-07-157 7.7 REJET DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LES TRAVAUX DANS LE RANG 16 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déposé un appel d'offre sur SEAO pour des travaux de voirie dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux étaient conditionnels à l'obtention d'une aide financière dans le Programme PRIRL ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas obtenu l'aide financière souhaitée et que les travaux ne seront donc pas réalisés ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE REJETER les soumissions reçues pour des travaux de voirie dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

19-07-158 7.8 APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 16 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de la chaussée ainsi que des travaux de pavage dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la municipalité souhaite aller en appel d'offres public sur la plate-forme SEAO ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, a déposé les documents pour l'appel d'offres public sur la plate-forme SEAO pour les travaux de réfection de la chaussée ainsi que des travaux de pavage dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

7.9 TRAVAUX DE RÉPARATION DANS LE RANG 16 OUEST

Le point est reporté à une séance ultérieure puisque la Municipalité entreprendra des travaux de réparations des « nids de poule » sur l'ensemble de son territoire et qu'elle souhaite attendre la réalisation de ces travaux avant de prendre une décision sur les travaux de réparation à effectuer dans le Rang 16 Ouest.

19-07-159 7.10 DEMANDE AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE BALISE PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation de balise piétonnière et cyclable dans la zone de 50 km/h de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la Municipalité doit déposer une demande de permission de voirie au MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences et les normes qui seront demandées par le MTQ ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, à déposer une demande, pour et au nom de la

Municipalité, de permission de voirie pour l'installation de balise piétonnière et cyclable auprès du MTQ.

Adoptée.

19-07-160 7.11 ACHAT DE BALISE PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation de balise piétonnière et cyclable dans la zone de 50 km/h de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue deux soumissions pour ce projet, soit une soumission de l'entreprise « Signalisation Lévis Inc. » au montant de 5 682.75\$, plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise « Martech Inc. » au montant de 6 182.50 \$, plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Signalisation Lévis Inc. » répond davantage aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Signalisation Lévis Inc. » au montant de 5 682.75\$, plus taxes si applicables pour l'achat de balise piétonnière et cyclable.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

19-07-161 8.1 TRAVAUX DE RÉPARATION DES VANNES RÉGULATRICES DE PRESSION

CONSIDÉRANT QUE des travaux réparation des vannes régulatrices de pression sont nécessaires au bâtiment d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « Danovar Inc. » au montant de 3 836.88 \$ plus taxes si applicables et que celle-ci répond aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Danovar Inc. » au montant de 3 836.88 \$ plus taxes si applicables des travaux réparation des vannes régulatrices de pression.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19-07-162 9.1 NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET NOMINATION DE L'INSPECTEUR ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a signé une entente relative à l'utilisation des services d'inspection de la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur actuellement en poste au service d'inspection en bâtiment et en environnement a été nommé à un nouveau poste de conseiller à l'aménagement du territoire et qu'il y a donc lieu de procéder à la nomination d'un nouvel inspecteur ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Villeroy nomme à titre de « fonctionnaire désigné », M. Pierre-Charles Drapeau, à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Villeroy nomme, à titre de « fonctionnaire désigné adjoint », M. Yannick Faucher, à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée.

19-07-163 9.2 DÉROGATION MINEURE – LOT 723-585-2

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de dérogation de Mme Ginette Gosselin, propriété située sur la Route 265, afin de régulariser le lotissement d'un terrain non-desservi dont la façade prévue, suite à un projet de lotissement d'une rue privée, ne respectera plus la façade minimum exigée pour un terrain. Le terrain projeté aura une façade de 25 mètres alors que l'article 5.3 du règlement de lotissement #17-CM-172 prévoit une façade minimum de 50 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un changement de règlement de zonage afin de créer une zone résidentielle, la zone R-6, dont le lot 723-585-2 fait partie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement (nouveaux terrains et nouvelle rue) doit s'intégrer avec les terrains existants;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opportunité de dynamisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure dans ce cas ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER, sans conditions particulières, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation pour le lot 723-585-2.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

19-07-164 10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON-RÉSIDENT – MME PATRICIA BLIER

CONSIDÉRANT QU'une demande de remboursement pour des frais de non-résident a été déposée par Mme Patricia Blier pour l'inscription de son garçon au hockey mineur à Plessisville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy autorise le remboursement des frais de non-résident jusqu'à un maximum de 300 \$ pour l'utilisation de services de loisirs et de sports non offerts dans la municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la demande de remboursement déposé par Mme Patricia Blier et de lui rembourser un montant de 300 \$.

Adoptée.

11. SUJET DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

Avant de présenter le rapport des élus, le maire procède à la remise d'un certificat de reconnaissance à Mme Elsie Martineau pour son implication dans le comité 12-18 de Villeroy.

Le maire invite également M. Pierre Guillemette, parrain de la Sûreté du Québec, à se présenter et à expliquer son mandat. Celui-ci répond aussi aux questions posées par les citoyens.

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

- M. Éric Chartier, maire
 - MRC de l'Érable
 - Comité du Parc régional de la Grande Coulée
 - Agence forestière
 - Aménagement
 - Fonds de développement des territoires
 - Loisirs
 - Comité stratégique agroalimentaire-forêt Érable
 - Fondation de l'Hôpital

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matières résiduelles et recyclage
- Service de garde

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture
- Comité d'embellissement
- Club de l'Âge d'Or

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie
- Conseil d'établissement VIVALO

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à poser leurs questions.

Au total, deux (2) questions sont posées et elles ont toutes été répondues.

Le conseiller Michel Gingras procède à la lecture de sa lettre de démission en tant que conseiller municipal au siège numéro 5.

19-07-165

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 02.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim